

Avis d'Appel d'Offres Ouvert International (AAOI)

Autorité contractante : Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education (ACISE)

Date de publication de l'avis : *16 Décembre 2025*



Nom du projet : Projets d'Appui à la Formation Agricole Rurale (ProFAR 1)

Référence : AAOI N°*632*/PR/ACISE/PRMP/SPM/2025 du *16 Décembre 2025*

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés de l'Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education (ACISE) révisé publié sur le portail web des marchés publics (www.sigmap.finances.bj), le 25 septembre 2025. L'Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education (ACISE) a obtenu par le biais de l'Agence de Développement de l'Enseignement, Technique (ADET) un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) pour financer le coût du volet infrastructures du **Projet d'Appui à la Formation Agricole Rurale (ProFAR 1)**. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ces financements sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché de travaux relatif à la construction de deux (02) Ecoles Professionnelles de Formation Agricole (EPFA) à Malanville et Ségbana.
2. L'Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education (ACISE) sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour exécuter les travaux de construction de deux (02) Ecoles Professionnelles de Formation Agricole (EPFA) à Malanville et Ségbana répartis en deux lots comme suit :

Lot (tout corps d'état)	Commune	Département
Lot 1 : Construction de l'Ecole Professionnelle de Formation Agricole (EPFA) de Malanville	Malanville	Alibori
Lot 2 : Construction de l'Ecole Professionnelle de Formation Agricole (EPFA) de Ségbana	Ségbana	

NB : Un soumissionnaire peut postuler pour un ou l'ensemble des deux (02) lots mais ne peut être attributaire que d'un (01) lot.

Les variantes ne seront pas prises en considération.

Le marché est à prix global et forfaitaire.

Le délai maximal d'exécution des travaux est de quinze (15) mois pour chaque lot.

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'ACISE à l'adresse ci-après : Siège de l'ACISE sise au 1er et 2ème étage de l'immeuble SAINT CECILE, 2ème rue à droite après les feux de l'église Saint Michel en venant du marché Dantokpa, immeuble blanc à gauche dans l'angle de rue, Secrétariat PRMP; Tél: (+229) 01 20 22 50 39; E-mail: acise.prmp@presidence.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à la même adresse aux heures suivantes : de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes tous les jours ouvrables.

4. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir gratuitement les Documents d'appel d'offres complets en langue française (en version électronique avec la mention « BON A LANCER ») à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la PRMP/ACISE situé au 1^{er} étage de l'immeuble SAINTE CECILE 2ème rue à droite après les feux de l'église Saint Michel en venant du marché Dantokpa, immeuble blanc à gauche dans l'angle de rue, Tél: (+229) 01 20 22 50 39; E-mail: acise.prmp@presidence.bj; , à compter du 17 Décembre 2025.

Le dossier d'appel d'offres en version numérique sera immédiatement remis sous format PDF ou envoyé par voie électronique à l'adresse du demandeur aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au Secrétariat de la PRMP. La demande du candidat relative au dossier d'appel d'offres devra être adressée à la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'ACISE par le mail précité. Aucune offre de candidat ne sera acceptée si ce dernier n'a pas obtenu le DAOI portant la mention « BON A LANCER », auprès de la PRMP de l'ACISE.

5. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahier des Clauses Administratives et Générales sont ceux des Documents Type de Passation de Marchés pour Travaux de l'AFD.
6. Les Offres devront être rédigées par lot en langue française et soumises, en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-dessus¹ au plus tard le 12 Février 2026 à 10 heures 00 précises (heure locale : GMT+1). Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.
7. Les Offres doivent comprendre une garantie de l'Offre pour un montant de **quarante trois millions (43 000 000) de francs CFA pour chacun des deux lots.**
- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de soumission.*
8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants dument mandatés des soumissionnaires qui le souhaitent le 12 Février 2026 à 10 heures 30 minutes (GMT+1), à l'adresse ci-après : Salle de réunion de l'ACISE située au 2^{ème} étage de l'immeuble SAINTE CECILE, 2ème rue à droite après les feux de l'église Saint Michel en venant du marché Dantokpa, immeuble blanc à gauche dans l'angle de rue.
9. Les exigences en matière de qualifications sont :
- être éligible au financement de l'AFD ;
 - être une entreprise ou groupement solidaire d'entreprises spécialisé (es) en BTP ;
 - accepter les conditions de financement de l'Agence Française de Développement et le matérialiser par la signature de la « Déclaration d'intégrité » conformément au modèle fourni dans le DAOI ;
 - disposer du matériel et du personnel essentiel exigés pour l'exécution des travaux ;
 - disposer de moyens financiers à hauteur de **huit cent soixante millions (860 000 000) de francs CFA** pour chacun des deux lots.
 - avoir un minimum de chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction sur les cinq (05) dernières années (2020 ; 2021 ; 2022 ; 2023 et 2024) de **cinq milliards deux cent millions (5 200 000 000) de francs CFA pour chacun des deux lots.**



¹ Insérer une autre adresse si différente de celle précisée au paragraphe 3.

- avoir exécuté deux (02) marchés de construction de bâtiments et ou travaux publics dont un (01) au moins exécuté en Afrique Subsaharienne, à titre d'entrepreneur principal ou de membre de groupement, au cours des cinq (05) dernières années, à partir du 1^{er} janvier 2020 ;
- avoir réalisé avec satisfaction au moins un (01) marché similaire au cours des cinq (05) dernières années (2020 ; 2021 ; 2022 ; 2023 et 2024) ou l'année en cours, de montant **minimum de :**
 - a. **trois milliards trois cent soixante dix-huit millions trois cent cinq mille (3 378 305 000) francs CFA pour le lot 1 ;**
 - b. **trois milliards quatre cent trente quatre millions cent quatre vingt mille (3 434 180 000) francs CFA pour le lot 2.**
- avoir réalisé avec satisfaction au moins un (01) marché de construction à fort enjeu Environnementale, Sociale, Santé et Sécurité (ESSS) au cours des dix (10) dernières années pour lesquels les mesures ESSS ont été mises en œuvre de manière satisfaisante en conformité avec des standards internationaux.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

10. L'ACISE n'organise qu'une seule visite de site par lot pour tous les soumissionnaires conformément au programme ci-après :

LOT	DESIGNATION DU SITE	LIEU DE RASSEMBLEMENT	DATE DE VISITE DE SITE	HEURE DE LA VISITE DE SITE
1	EPFA Malanville	Mairie de Malanville	20/01/2026	10 ^h 30'
2	EPFA Ségbana	Mairie de Ségbana	21/01/2026	10 ^h 30'

Les charges liées à cette visite seront supportées par chaque soumissionnaire.

Une attestation de visite de site sera délivrée aux entreprises ayant participé à ces visites de sites.

